

DEC22285DAJ

**Décision du 8 juillet 2022 portant renouvellement de M. Pascal CARRERE en qualité de Chef de
Département adjoint du Département ECODIV**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) modifiée fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 4 septembre 2018 portant nomination de M. Pascal CARRERE en qualité de Chef de Département adjoint du Département « Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques » pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2018,

Vu la décision du 22 novembre 2021 portant nomination de Mme Catherine BASTIEN, en qualité de Cheffe du Département ECODIV pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} décembre 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2022, M. Pascal CARRERE, Ingénieur de recherche hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de Chef de Département adjoint du Département ECODIV pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 8 juillet 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

